

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

SCOT APPROUVÉ LE 04 JUILLET 2019



-



SOMMAIRE

- 4 Cadre juridique et contexte du SCoT
- 6 Rapport de présentation
- 8 PADD
- 10 DOO

Un SCoT, c'est...

Le Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT) est un
document à valeur juridique
qui encadre l'aménagement
des 235 communes du Pays
Comminges Pyrénées. Il conçoit
et met en œuvre une planification
stratégique sur l'échelle du Pays
Comminges Pyrénées.

Un cadre de référence

Le SCoT constitue un cadre de référence pour les différentes politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, de développement économique et commercial, d'emplois, de services et d'équipements ou encore de mobilité. Il en assure la cohérence.

Il doit notamment respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Déclinant à son échelle les grands schémas qui s'imposent à lui, il fixe les objectifs et définit les grandes orientations d'aménagement qui doivent être déclinées dans les documents de rang inférieur, en particulier les PLU intercommunaux, les PLU et les cartes communales, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et le Plans de Déplacement Urbain (PDU).

Enfin, véritable projet de territoire et document de cohérence, le SCoT est un projet partagé avec tous les acteurs du territoire pour construire l'avenir (élus, associations, habitants, etc.).

Calendrier de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays Comminges Pyrénées

L'élaboration du SCoT a démarré dès 2012 par la publication du périmètre et par des études préalables, puis de 2013 à 2015 par la mise en place du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Comminges Pyrénées.

La procédure d'élaboration du SCoT

Le diagnostic territorial a été réalisé au cours de l'année 2016 grâce à 12 commissions thématiques et a été présenté aux membres du Comité Syndical le 08 juin 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été réalisé en 2017 grâce à 7 ateliers participatifs avec les élus du territoire, permettant de hiérarchiser les enjeux thématiques et d'écrire les choix stratégiques et orientations du document. Après une série de réunions de concertation avec les communautés de communes, ce document a été amendé lors d'un Comité Syndical qui s'est tenu le 05 février 2018.

Trois présentations publiques du diagnostic et du PADD réalisées fin mars

2018 ont amené le PETR à la rencontre des habitants du Pays Comminges Pyrénées pour exposer les grandes lignes du projet et les principaux éléments de la stratégie.

Le 1er semestre 2018 a été consacré à la rédaction du DOO, à l'évaluation environnementale et à la finalisation du rapport de présentation. Au cours de l'été 2018, le PETR a engagé une nouvelle concertation avec les élus et les personnes publiques associées afin d'arrêter le projet de SCoT en Comité Syndical le 23 novembre 2018.

L'enquête publique de consultation du publique du 11 mars au 19 avril 2019.

Le document de SCoT est soumis à l'approbation des élus le 05 juillet 2019.



Que contient le dossier de SCoT?

Un dossier de SCoT est composé de 3 documents, élaborés en concertation avec les acteurs du territoire, les personnes publiques associées (PPA) et les habitants du territoire.

Le rapport de présentation

- Il dresse un diagnostic détaillé du territoire pour en saisir tous les enjeux en matière d'urbanisme et de planification spatiale.
- Il aborde des thèmes aussi divers que l'environnement, l'habitat, les activités économiques, les équipements, l'urbanisation, la démographie, les transports ou le commerce.
 Les questions d'environnement y tiennent
- Les questions d'environnement y tiennent une place prépondérante, notamment au travers d'une évaluation environnementale et d'une explication des choix retenus.



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Il décline les volontés et intentions politiques affichées par les élus.
- Il définit les objectifs stratégiques de développement du territoire.
- Il justifie de la cohérence des différents schémas, plans, programmes, avec les actions des pouvoirs publics sur le territoire.

La vision stratégique Quel projet pour l'avenir du territoire? Quels objectifs pour le territoire en 2030?

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

- Il traduit les dispositions du SCoT permettant la mise en œuvre du PADD. Il exprime les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.
- Il est opposable aux documents de planification intercommunaux (PLUi, PLH) et communaux (PLU et cartes communales) en termes de compatibilité.



Une identité territoriale riche

Le Pays Comminges Pyrénées possède une identité territoriale riche avec une forte cohésion culturelle, historique et géographique ainsi qu'une identité économique liée à l'agriculture, à l'exploitation des ressources naturelles et au tourisme. C'est également un territoire attractif et autonome dans lequel s'inscrivent des paysages et des sites emblématiques qui en font la renommé.

Un portrait de territoire en 20 chiffres clés

Le Pays Comminges Pyrénées se compose de 235 communes au sein de 3 communautés de communes sur une superficie totale de 2 140 km². Saint-Gaudens, commune la plus peuplée, pôle d'emplois principal et pôle de services supérieur, est la seconde grande aire urbaine de la Haute-Garonne.



RAPPORT DE PRÉSENTATION

Les principaux enjeux et défis du Pays Comminges Pyrénées

Face au renouveau démographique que connaît le territoire depuis les années 2000, le Pays Comminges Pyrénées doit favoriser l'accueil de nouvelles populations tout en maintenant la qualité de vie reconnue du territoire. Il doit également préserver et renforcer l'impact positif des nouveaux arrivants sur le territoire.

La croissance démographique s'est accompagnée d'une offre de services et d'équipements afin de répondre aux besoins de la population et d'accompagner les mutations sociales (vieillissement, nouveaux arrivants, etc.). Le Pays doit améliorer les services sur l'ensemble du territoire et s'appuyer pour cela sur ses 21 pôles de services.

Le Pays connaît un ralentissement majeur de la dynamique de construction sur le territoire, un parc de logements relativement ancien et énergivore ainsi qu'une importante vacance dans certains centres-bourgs. Il doit donc renforcer l'attractivité résidentielle par une répartition équilibrée des construction, économe en espace et remobiliser et rénover l'habitat ancien et vacant.

L'environnement est l'un des atouts du Pays: ses paysages et espaces naturels emblématiques font sa renommée et sont un des moteurs forts de son attractivité et de son développement. Le territoire présente un environnement peu dégradé, mais porte toutefois les traces d'activités anciennes qui laissent des friches et des sites potentiellement pollués. Les activités contemporaines exercent aussi des pressions sur l'environnement, tout comme le changement climatique. Le SCoT doit valoriser l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie, facteurs de richesse et d'attractivité, notamment par le maintien d'une agriculture durable indispensable à la richesse des patrimoines naturels et par la reconnaissance et la préservation de la biodiversité et des milieux naturels (corridors et réservoirs).

L'organisation du territoire, notamment vis-à-vis de sa situation au centre du massif pyrénéen entre Tarbes et la métropole toulousaine, prend son sens au regard des infrastructures majeures de communication. Le Pays est un territoire étendu, traversé par de grands axes routiers, mais faiblement desservi en transports alternatifs à la voiture

individuelle. Il doit améliorer les mobilités sur l'ensemble de son territoire afin de créer un territoire plus accessible à tout type de population.

Le paysage économique du Pays connaît depuis plusieurs décennies des évolutions profondes qui ont entraîné l'économie commingeoise vers de nouvelles tendances: fragilisation du tissu industriel traditionnel, diversification des secteurs, etc. Le Pays doit conforter le rôle structurant de l'agriculture, du tourisme et des services dans l'attractivité économique. Ces évolutions ont également entraîné le développement de zones d'activités en périphérie et de la vacance dans les centres-bourgs. Le Pays doit faciliter l'intégration des activités économiques dans le tissu urbain et les rapprocher de la population.

L'organisation du territoire via les pôles ainsi que les différentes caractéristiques démographiques, économiques, sociales, environnementales, etc. dévoile un territoire avec des dynamiques contrastées. Le Pays doit lutter contre ces disparités qui touchent de nombreux domaines et qui désavantagent certaines populations.

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est l'une des pièces du rapport de présentation. Elle est réalisée en parallèle à l'élaboration des documents du SCoT, afin de prévenir des effets négatifs potentiels du projet sur l'environnement.

Ses finalités sont d'anticiper d'éventuelles incidences dommageables en intégrant les préoccupations environnementales en amont des décisions; puis avant d'arrêter le projet, de rechercher si besoin des solutions alternatives afin d'éviter, réduire, ou, à défaut, de compenser d'éventuels dommages sur l'environnement.

La protection de l'environnement prend en compte toutes les composantes de l'environnement : ressources naturelles, biodiversité, pollutions, nuisances, risques, etc. Elle est également liée à la santé publique et à la prise en compte de valeurs sociales, culturelles et esthétiques, ce qui amène à analyser le projet au regard du bon fonctionnement des écosystèmes et des conditions de vie des populations.

Les principales mesures d'évitement des incidences environnementales résultent de la gestion économe du foncier et des principes de développement durable que les documents d'urbanisme devront définir pour les projets de développement urbain. Quatre actions majeures du SCoT:

réduction de moitié ou plus de la consommation foncière par rapport aux 10 années passées ;

- définition d'une trame verte et bleue qui recouvre une partie importante du territoire;
- application des principes d'urbanisme durable :
- protection d'espaces à « enjeux agricoles ».

Les principales mesures permettant de réduire les incidences environnementales sont liées au renforcement des polarités et la définition d'espaces naturels et agricoles à enjeux, par la trame verte et bleue notamment.

Les collectivités devront également, au sein des réservoirs écologiques sous pression, inscrivent des mesures d'évitement, de réduction ou à défaut de compensation.



Le PADD, un projet pour le territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) donne une vision globale du projet vers lequel le territoire doit tendre en 2030 et une traduction spatiale de cette vision. Il est composé de deux parties : le projet et la stratégie.

Le PROJET

Être AMBITIEUX pour créer le territoire de 2030

L'enjeu du SCoT du Pays Comminges Pyrénées est de relancer l'attractivité économique du territoire, afin d'accroître les dynamiques démographiques par l'accueil de nouveaux habitants.

Pour cela, le SCoT se fixe trois ambitions :

développer l'attractivité en se mettant au service des projets et des dynamiques territoriales et en misant sur l'identité et l'image du territoire en renforçant ses différentes fonctions (un territoire à vivre, à visiter, à pratiquer, des produits locaux de qualité, une production d'énergies renouvelables à partager, etc.);

■ préparer l'avenir en créant des solidarités et des complémentarités entre les différents espaces présents (communes très petites/centralités, rural/ urbain/montagne, etc.), en encourageant l'innovation sur le territoire et la transition énergétique, en soutenant les filières stratégiques ainsi que leur diversification et en s'adaptant au changement climatique;

consolider les coopérations et les complémentarités avec les autres territoires en tirant parti de sa situation géographique par le développement de coopérations sur l'économie, les circuits courts, le tourisme, les loisirs, les énergies renouvelables, etc.

Rester VIGILANT pour accompagner le développement durable du territoire

L'enjeu du SCoT du Pays Comminges Pyrénées est de réaliser son développement en préservant durablement l'environnement, atout important pour l'accueil de nouveaux habitants. Pour cela, le SCoT se fixe trois vigilances :

préserver l'environnement et le cadre de vie en étant vigitant sur le dimensionnement et les grands principes de son projet de développement, notamment en ce qui concerne la production de logements neuf, la consommations des terres agricoles, la préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité, la limitation des pollutions et des nuisances et la gestion durable de ses ressources naturelles ;

faciliter les modes de vie des habitants et des actifs en recherchant la proximité, en soutenant un urbanisme innovant, en optimisant les infrastructures de transports, en mettant l'accent sur le développement des modes alternatifs à la voiture et en développant et en promouvant l'accès au numérique pour tous ;

mettre en valeur les spécificités au sein d'un territoire très contrasté qui comprend des espaces dont les fonctionnements et les vocations sont différents et qui relèvent de stratégies et de politiques publiques différentes : le rural innovant, la vallée attractive et le piémont et la montagne préservés.

Engager un modèle de développement ÉQUILIBRÉ et STRUCTURANT, bâti sur l'identité du territoire

L'enjeu du SCoT est de créer une organisation territoriale consolidée autour des bourgs qui, fruits de l'histoire locale, se sont développés pour répondre à un besoin économique et sociétal; une organisation qui permet également le développement de l'ensemble des communes du Pays, qui constituent la structure de base du territoire. Pour cela, le SCoT ambitionne d'organiser le territoire autour des communes rurales, de dix polarités structurantes, d'un pôle urbain principal et des communautés de communes.

Le SCoT s'engage également à prendre en compte les caractéristiques rurales, sa vallée et ses montagnes. Le modèle de développement constitue le support de l'organisation globale du territoire, qui visera à répartir l'accueil de population et à s'engager stratégiquement dans une localisation préférentielle du développement économique et des équipements.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

La STRATÉGIE

La stratégie du PADD présente la déclinaison thématique du projet partagé par les élus du territoire. Il se formalise au travers de six axes, non hiérarchisés, mais témoignant des priorités d'engagement des collectivités commingeoises au sein du SCoT:

AXE 1 : Un territoire naturel remarquable, dont l'environnement est un moteur fort de son attractivité et de son développement

AXE 2 : Un territoire chargé d'histoire et préservé pour une offre touristique diversifiée

AXE 3 : Un territoire face au défi du développement d'une agriculture durable AXE 4 : Un territoire d'accueil pour l'activité économique

AXE 5 : Un territoire de vie solidaire, innovant et accessible

AXE 6 : Un territoire ouvert vers l'extérieur

Chacun de ces axes, déclinés en orientations, présente des choix stratégiques reflétant des visions politiques partagées. Les objectifs en découlant, permettent de comprendre la mise en œuvre des différents choix et le sens donné, pour envisager leur traduction en prescriptions et recommandations dans le DOO.

Le scénario démographique retenu pour le projet de SCoT

+10 000

habitants d'ici

2030

Le scénario durable retenu pour le projet de SCoT

diminution de la consommation d'espaces

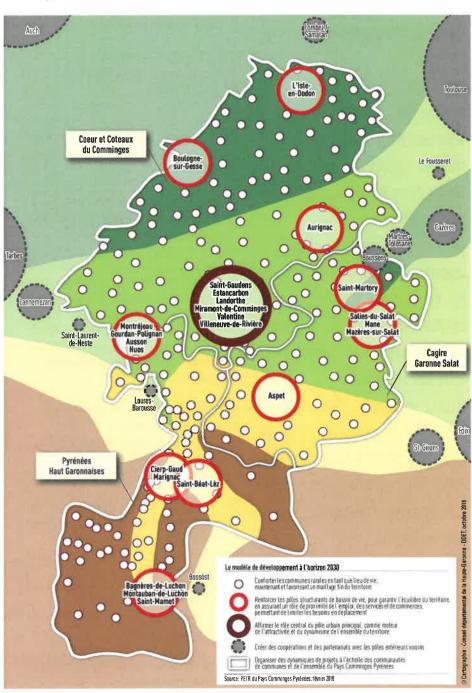
de plus de 50 %

Le scénario territorial retenu pour le projet de SCoT

211 communes rurales et

24 communes urbaines

réparties en 11 polarités



La mise en oeuvre du projet par le DOO

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), seul document opposable du SCoT, définit les modalités d'application des politiques d'urbanisme et d'aménagement affichées dans le PADD.

Il comporte 3 types de mesures :

- les mesures de compatibilité (C) : mesures opposables dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur ;
- les mesures recommandées (R) : mesures incitatives ou indicatives qui ne sont pas opposables, mais peuvent être appliquées au travers des documents d'urbanisme ou toute autre démarche :
- les mesures d'accompagnement (A): mesures sans caractère opposable aidant à la bonne application et au suivi du projet, et relevant du maître d'ouvrage du SCoT ou d'autres acteurs.

Le PROJET : les trois grands scénarios

Une inversion du regard permet d'inscrire tout d'abord le scénario territorial [C01], pour développer le scénario démographique au regard de cette organisation territoriale [C02], tout en réduisant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers avec le scénario durable [C03].

C01 : Engager un modèle de développement ÉQUILIBRÉ et STRUCTURANT

Les objectifs du SCoT sont déclinés territorialement selon les périmètres des 3 communautés de communes, en tant que bassin de vie vécus par les habitants.

Ils sont également hiérarchisés grâce aux trois niveaux territoriaux que sont les communes rurales, les pôles structurants de bassin de vie et le pôle urbain principal. Le DOO précise donc les objectifs à atteindre pour chacun des niveaux de polarisation, que ce soit en matière d'accueil de population, d'urbanisme, d'économie, d'équipements et de services ainsi que leurs rôles en termes de coopérations, d'échanges et de diffusion.

C02 : Être AMBITIEUX pour créer le territoire de 2030

Le D00 précise une augmentation de population de 10 000 habitants supplémentaires entre 2015 et 2030.

La répartition de cette population se décline territorialement entre les 3 communautés de communes :

- Cagire Garonne Salat +120 à +150 habitants par an ;
- Coeur et Coteaux du Comminges +390 à +420 habitants par an ;
- Pyrénées Haut Garonnaises +100 à +140 habitants par an.

Elle se décline également entre les 3 niveaux territoriaux.

C03 : Rester VIGILANT pour accompagner le développement durable

Le SCoT fixe pour objectif de limiter la consommation annuelle moyenne globale des espaces naturels et agricoles entre 29,3 et 37 ha/an environ pour la période 2015 à 2030, soit une réduction de 37 à 50 % de la tendance observée. La différence entre ces valeurs représente un potentiel de consommation de 115 ha pour 15 ans, qu'il conviendra de ne pas utiliser.

Cette mesure est traduite à l'échelle de chaque communauté de communes de la manière suivante :

- Cagire Garonne Salat : 6,9 à 8,9 ha par an ;
- Cœur et Coteaux du Comminges : 15,1 à 18,5 ha par an ;
- Pyrénées Haut Garonnaises : 7.2 à 9.5 ha par an.

Afin d'arriver à cet objectif de réduction de la consommation d'espaces, un ensemble d'objectifs sont précisés dans le DOO: bâtir en priorité en intensification, bâtir en continuité des espaces déjà urbanisés, limiter le mitage et les extensions diffuses, réaliser des extensions urbaines économes en espace, généraliser les principes d'un développement urbain durable.

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Les mesures phares de la stratégie

Le SCoT définit les éléments de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées. Celle-ci se compose à la fois de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques assurant une connexion naturelle entre ces différents espaces. Le SCoT définit également ce que les documents d'urbanisme peuvent autoriser ou interdire sur ces espaces. Par exemple, les corridors écologiques n'ont pas vocation à être urbanisés, et les aménagements envisagés ne doivent pas remettre en cause leurs fonctionnalités (CO4, CO5, CO6, CO7, CO8, RO2, RO3).

Le SCoT encourage la modernisation et le développement de l'offre en matière d'hébergements touristiques. Les documents d'urbanisme identifient, pour cela, des secteurs où la réhabilitation des constructions existantes est permise et encouragée [C32].

Il encourage également le développement d'une meilleure accessibilité aux sites touristiques par l'organisation de réseaux d'itinéraires et de boucles de promenade-randonnée [R26].

La protection et la préservation des espaces agricoles est un objectif important du projet de SCoT. Plusieurs mesures suivent cet objectif : l'identification d'espaces à « enjeux agricoles » [C34], l'élaboration d'un volet agricole dans les documents d'urbanisme ou encore la délimitation de zones à urbaniser permettant d'éviter l'enclavement des terres, etc. [C35].

Le SCoT s'inscrit dans une volonté d'autonomie du territoire sur le plan économique. Cela se traduit par une politique volontariste en faveur de la création d'emplois en conservant, a minima, le ratio emploi/habitants actuel de 1 emploi pour 3 habitants : cela représente 3 400 emplois à créer entre 2015 et 2030 pour 10 000 habitants [C41].

Afin de répondre à ce besoin de création d'emplois et de préserver et mieux organiser le foncier économique disponible du territoire, le SCoT projette une consommation foncière au sein des zones d'activités entre 2015 et 2030 d'environ 60 ha. Il considère donc que le foncier économique existant est suffisant et définit une enveloppe foncière - destinée à l'implantation d'activités économiques - basée sur les surfaces actuellement disponibles dans les zones d'activités identifiées dans les documents d'urbanisme en vigueur (C45).

Afin de favoriser l'implantation et le développement de l'activité économique au plus près des habitants et redynamiser les centres-bourgs, le SCoT définit une stratégie d'implantation du commerce et de l'artisanat à deux niveaux : les documents d'urbanisme développent les bourgs et affirment leur rôle dans l'accueil de tous types d'offres commerciales et artisanales ; ils limitent et encadrent le développement et l'implantation d'équipements majeurs en périphérie (C50).

Le renforcement de l'attractivité résidentielle par une répartition équilibrée des constructions, économe en espace est un enjeu majeur pour le SCoT afin d'accueillir les nouvelles populations tout en préservant le cadre de vie commingeois. Pour cela, le DOO détermine 5 400 logements à produire entre 2015 et 2030, [C55] répartis entre les 3 communautés de communes :

- Cagire Garonne Salat : 1 150 logements;
- Coeur et Coteaux du Comminges : 2 980 logements ;
- Pyrénées Haut Garonnaises : 1 270 logements.

Il détermine également 580 logements vacants à remobiliser (comptabilisés dans le calcul des besoins du territoire à la mesure C55) en proposant une réduction minimum du nombre de logements vacants recensés en 2015 de 15 % sur le pôle urbain principal, 11 % sur les pôles structurants et en tendant vers une réduction de 7 % pour les communes rurales (C56).

La rénovation énergétique est également un objectif du SCoT (C57) ainsi que la diversification du parc de logements afin d'adapter l'habitat à la mixité des besoins du territoire (C58).

Le SCoT encourage le développement des modes alternatifs aux déplacements en voiture individuelle. Cela se traduit par une réflexion sur la proximité entre urbanisation future et centre-bourg accueillant services, équipements, commerces. Cela se traduit également par la mise en place de conditions améliorant la desserte des pôles en transports en commun, le développement du télétravail ou encore l'intégration dans les projets urbains de desserte en transports collectifs (C69).

Le document graphique de la Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, permettant de préserver la biodiversité. Elle est définie au regard du SRCE et déclinée de manière schématique au 1/50 000 sur un document graphique dans lequel : les réservoirs de biodiversité sont déclinés en réservoirs de plaine et d'altitude ; les continuités écologiques sont composées de corridors bleus et verts.

Certains réservoirs et corridors sont identifiés « sous pression » lorsqu'ils présentent un risque de dégradation par la proximité de zones urbaines ou d'activités spécifiques ou par la proximité et les intersections avec les principales voies de communication ou par des obstacles avérés.

